Image not found or type unknown

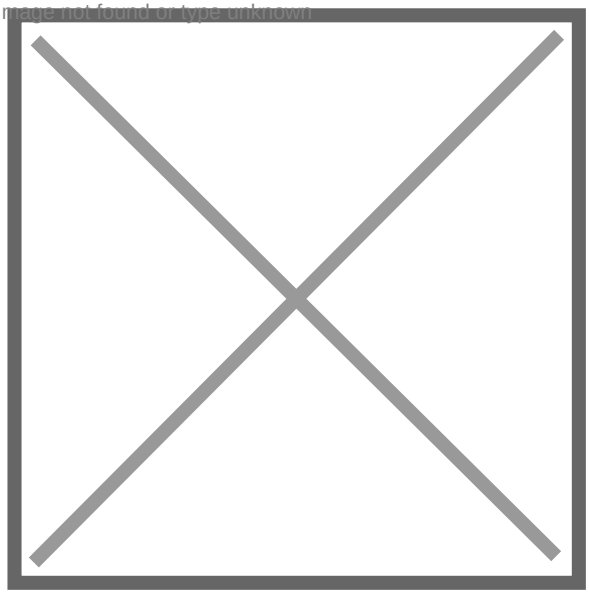

Demande d information sur une adobtion avec cafala

Par **madame caron khadija**, le **03/04/2010** à **22:12**

Bonjour,
jai adobter un petit garcon au maroc il ya 4 ans il rentrer en france avec moi il a son permis de cerculation il et avec moi sur ma carte vitale il inscrie a l ecole il et suivie regulierement a la pmi mon seul probleme et que la caf a refuser de me payer ses allocations familialles
alors que je leus et donner sa cafalaet tout les papiers les demander qu il faut c pour cette raison que jai fait apel a vous pepour m aider et me direqu elle sont mes droits et que doit je faire pour sa avec mes remersiments d avance je vous prie de recevoir mes salutations les plus resepectuieux madame caron khadija

Par **chris_ldv**, le **14/04/2010** à **00:34**

Bonjour,

Si ma compréhension de votre situation est correcte:

Vous êtes étrangère.
Votre enfant est étranger.
Vous demandez à bénéficier de prestations sociales en France où vous vivez tous les 2 en situation régulière.

Il est vraissemblable que les documents d'adoption (étranger) que vous avez produit ne sont pas reconnus comme élément de filiation par la CAF (pas de traduction du document

d'adoption, document incomplet etc...)

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés